Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260417-20260303-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,
Date de la convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procurations : M. JOUBIN David à M. COLLET Philippe
Mme ANDREUX Muriel à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe
Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2025 du budget principal de la Commune est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

· Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 191 977,93 €	541 799,66 €
Recettes	1 191 977,93 €	744 437,79 €

L'excédent de clôture est de 202 638,13 €

· Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	297 529,93 €	273 567,29 €
Recettes	499 208,81 €	89 690,67 €

Le déficit de clôture est de 183 876,62 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adopter le compte de gestion de la commune 2025.

Le Maire,

Mme LE GRAËT Karine

MAIRIE D'YVIAS 22930